# SEANCE DU CONSEIL Affiché le MUNAUTA

Envoyé en préfecture le 28/03/2022 Reçu en préfecture le 28/03/2022

ID: 081-200066124-20220321-53 2022-DE

# **DU 21 mars 2022**

**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022** 

Selon l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »

Le budget représente en effet la traduction des orientations et des politiques souhaitées par la Communauté d'Agglomération et par ses élus mais aussi l'outil financier indispensable pour mener à bien ses missions. Son vote constitue donc l'acte politique majeur de la gestion locale. Afin de bien assimiler le contenu du budget qui sera soumis au vote du Conseil Communautaire en avril prochain, il convient d'en présenter les principales données chiffrées intégrant l'analyse financière rétrospective et prospective. Comme l'énonce le CGCT, il vous est présenté par le présent rapport les principales orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, les projets liés à la fiscalité locale ainsi que la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs. Par ailleurs, le rapport informe les membres du Conseil Communautaire du contexte international et national pour comprendre d'autant mieux les impacts conjoncturels et structurels sur la Communauté d'Agglomération, en termes de niveau de dépenses et de recettes ainsi que des équilibres annuels qui en résultent.

Le rapport d'orientation budgétaire présente à titre informatif ces éléments auprès des membres du Conseil Communautaire. Les informations ainsi présentées n'ont donc pas de caractère définitif. Avant le vote du budget 2022, ces données peuvent évoluer selon des considérations locales mais aussi nationales.

# I - Le contexte encadrant la préparation des budgets 2022 et suivants

### A) Le contexte international et national

À la suite du choc du premier confinement, en mars 2020, où les taux avaient fortement augmenté en l'espace de quelques jours, les banques centrales avaient agi rapidement, en parallèle des politiques budgétaires volontaristes des gouvernements. Les mesures ont permis de traverser l'année en limitant les dégâts causés par les confinements sur l'économie (taux faibles, liquidités abondantes, chômage partiel, ...).

Début 2021, les déconfinements progressifs et la perspective d'une reprise économique ont mené à une rapide hausse des taux (dès janvier). Mais les banques centrales, dans un contexte de reprise encore trop fragile et de la propagation rapide du variant Delta, ont repoussé les hausses des taux directeurs envisagées, conduisant ainsi à une stabilisation des taux durant l'année.

En ce début d'année 2022, malgré la reprise économique et l'amélioration sur le plan sanitaire (couverture vaccinale), les perspectives sur les marchés sont peu encourageantes. En effet, le conflit entre la Russie et l'Ukraine a véritablement déstabilisé les taux, les devises et les prix des matières premières. Beaucoup d'incertitudes demeurent sur les marchés, les conséquences du conflit sont difficilement déterminables. Sont toutefois constatées :

Une hausse de l'inflation en Zone Euro :



 Certaines banques centrales (Bank of England, Bank of Japan, Federal Reserve et Banque Centrale Européenne) qui commençaient avec prudence la normalisation de leur politique monétaire devraient retarder la remontée prévue de leurs taux.

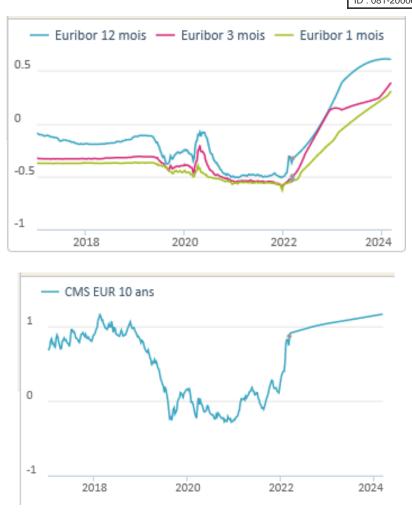
Les taux Euribor et swap 10 ans Euro présentés ci-dessous étaient à niveau stable jusque 2020 (rebond avec la covid19). Malgré quelques fluctuations, 2021 a été une année plancher. Les prévisions sont dans le contexte actuel évidemment à la hausse.

Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le

ID: 081-200066124-20220321-53 2022-DE



La Communauté d'Agglomération a donc préparé une prospective en tenant compte des contraintes exogènes, notamment induites par la loi de finances 2022 ainsi que la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

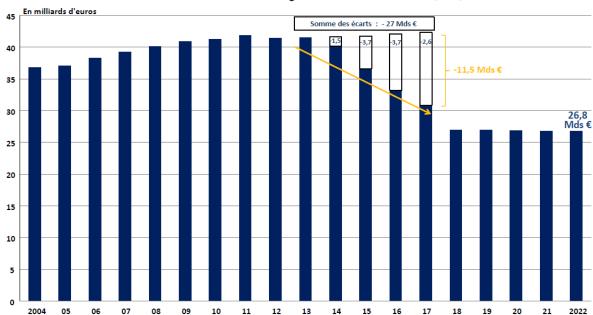
# B) La loi de finances 2022

Plusieurs réformes sont inscrites dans la loi de finances 2022, toutes collectivités confondues. Il s'agit ici de mentionner les principaux impacts de ces mesures sur le budget communautaire sans exhaustivité. La présentation du budget 2022 permettra d'apprécier plus précisément ces impacts.

 Fixation du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et des variables d'ajustement :

Pour 2022, la DGF s'élèvera de nouveau à 26.8 Md€ selon l'article 39 de la loi de finances. En effet, depuis 2018, le Gouvernement a proposé de stabiliser le montant de la DGF et de poursuivre les efforts engagés en matière de péréquation et d'incitation à la création de communes nouvelles. Toutefois, en pratique, si l'enveloppe globale ne varie

donc pas, le système de variation propre à l'écrêtement devrait quant à lui faire varier les DGF individuelles notifiées aux collectivités.



Évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF)

La Communauté d'Agglomération devrait percevoir un niveau identique de Dotation d'Intercommunalité en 2022 (3M€), sous réserve de la notification officielle attendue courant avril. La DCRTP (2.5M€ pour la Communauté) est estimée sur cette même base. La prévision d'évolution de ces deux recettes cumulées est minime et stabilise le produit à 5.5M€ en 2022.

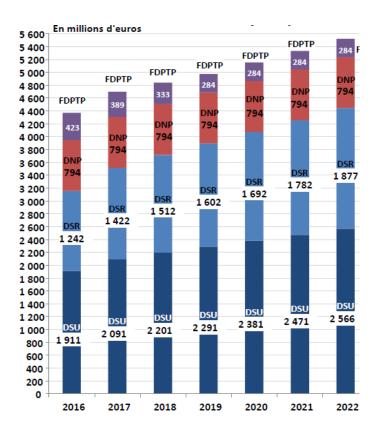
Les variables d'ajustement s'élèvent à − 50 M€ en 2022 (même niveau qu'en 2021). Elles sont exclusivement supportées par les régions.

Les prélèvements sur recettes (compensations de l'Etat) :

En 2021, une forte compensation avait été mise en place au titre de la division par deux de la valeur locative des locaux industriels (impact sur la CFE et TF). En 2022, l'enveloppe des prélèvements sur recettes est en hausse de 3.6Md€. Dans l'attente de la notification au travers de l'état 1259 les recettes sont reportées en baisse.

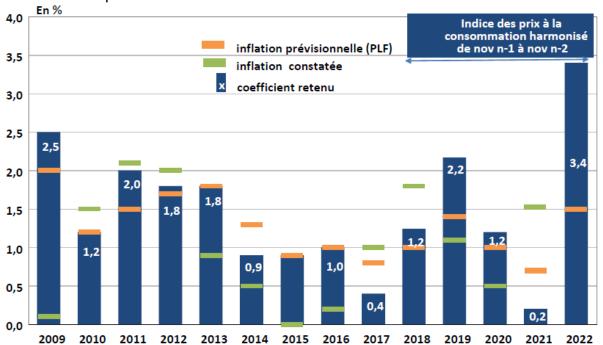
La péréquation du bloc communal :

La loi de finances, en son article 194, maintien le niveau de péréquation horizontale à celui de 2021 (FPIC nous concernant à 1Md€). Pour la péréquation verticale intéressant les communes :



Aménagement de la fiscalité directe locale :

Les bases fiscales seront revalorisées forfaitairement de 3.4% en 2022 soit un niveau historiquement haut.



Affiché le

ID: 081-200066124-20220321-53 2022-DE

• Le partage de la taxe d'aménagement entre commune et communauté :

L'article 109 de la loi de finances rend désormais obligatoire le reversement de la taxe d'aménagement de la commune vers sa communauté compte tenu de la charge des équipements publics relevant de sa compétence. Les conditions de répartition sont à établir sous délibération concordante. Ce sujet devra faire l'objet d'une clarification courant 2022.

• Le régime de responsabilité des gestionnaires publics :

L'article 168 autorise par ordonnance à ce que soit révisée le régime de responsabilité des comptables et gestionnaires publics. Le régime actuel est généralement lourd de conséquences pour les comptables publics, à l'inverse peu utilisé à l'encontre des gestionnaires publics. Une unification du régime juridictionnel visera à garantir la responsabilité des deux parties.

## II - Les orientations de la Communauté d'Agglomération au regard de ce contexte

L'objectif du budget 2022 de la Communauté d'Agglomération est de maintenir la continuité de l'action publique en ce nouveau mandat. De nombreuses opérations se poursuivent au travers du budget 2022 malgré la fragilité de la santé financière de l'établissement, clôturant ainsi les opérations lancées sous l'ancien mandat. De nouvelles émergent, pour lesquelles des emprunts seront réalisés pour ne pas retarder leur réalisation.

La prospective financière ainsi présentée ci-dessous comprend des trajectoires établies en vue de réaliser les investissements attendus tout en dégageant une santé financière satisfaisante de la collectivité, hors frais de refacturations entre budgets : capacité de désendettement inférieure à 12 ans, taux d'épargne brute autour de 5% de manière consolidée (budget principal et ses annexes directs), épargnes nettes positives dans le respect du « petit équilibre » et investissements en masse.

Des ajustements seront nécessaires dans la durée, tant en recette qu'en dépense.

Les axes d'effort côté dépense pourraient comprendre une réflexion en termes d'achat (regroupement de commandes, actualisation des besoins, nouvelles consultations, ...), l'optimisation du patrimoine, la maîtrise des charges induites par les projets nouveaux, la réflexion quant aux ressources humaines affectées aux compétences qui se stabilisent, à l'évolution des participations aux organismes extérieurs, à la recherche de subventions supplémentaires (recrutement d'un ETP à cet effet), ...

Côté recettes, il s'agirait d'enclencher des réflexions sur la politique de tarification, l'élargissement des recherches de subventions, ...

Les éléments présentés ci-dessous intègrent l'ensemble des budgets de la Communauté d'Agglomération : budgets Principal (dont Petite Enfance et Cinémas depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021), Scolaire, Mobilité, Assainissement, Eau, Zones d'Activités, Voirie, REOM et TEOM. Le budget Tourisme a été clôturé par délégation de l'exercice de la compétence auprès du syndicat nouvellement créé « Toscane Occitane ».

Affiché le

ID: 081-200066124-20220321-53 2022-DE

L'analyse financière se cantonne parfois aux seuls budgets dits liés (Principal, Scolaire) étroitement liés par subvention d'équilibre contrairement aux autres budgets (autonomes ou à subvention constante et pérenne).

## A) Les recettes de fonctionnement

2022 est en continuité de 2021, avec le recul d'une année de perception de fraction nationale de TVA et le nouveau niveau de fiscalité ménage qui est passé de 47% des recettes de gestion à 65% à la suite de l'opération de transfert de fiscalité au sein du bloc communal.

## • Les dotations et participations :

Les recettes issues des dotations et participations d'organismes extérieurs évoluent significativement en 2022 (+5% soit 14.1M€).

Pour la <u>Dotation d'Intercommunalité</u>, il est prévu de reconduire le montant perçu en 2021 soit 3 029 000 € du fait de la stabilisation de l'enveloppe nationale.

Pour les <u>compensations d'exonération</u>, les évolutions prévues annuellement sont intégrées aux budgets. Etant donné qu'il s'agit de variables d'ajustement, nous affinerons les prévisions lors de la réception notifications reçues en partie. Près de 300 000 € seront perçues en moins du fait de la réduction de compensation de CET (contribution économique territoriale). L'enveloppe 2022 s'élève donc à un montant proche de 1.5M€ contre 1.7M€ en 2021.

Les <u>autres participations et dotations moins récurrentes (comptes 747 et 748)</u> se dressent à 7.1M€ comme en 2019 et 2020. L'année 2021 s'est vu grever d'une baisse de participations de la CAF pour les financements de la petite enfance (env. - 500 000 €) et du fonds de soutien aux activités périscolaires (env. - 300 000 €).

#### Les impôts et taxes :

Ce chapitre de recettes comprend dans les grandes lignes les impôts locaux décidés par la Communauté d'Agglomération et les produits relatifs aux transferts de compétences avec les communes membres ainsi que la nouvelle fraction de TVA perçue.

Le chapitre évolue significativement du fait :

- de la hausse des valeurs locatives de 3.4% (conforme à l'inflation relevée) et de la prévision de variation physique des bases fiscales (+0.75%)
- mais également de la prévision de hausse du taux de TEOM de 10.20% à 10.80% rendue nécessaire par l'inflation des taxes appliquées sur cette compétence.

Affiché le

ID: 081-200066124-20220321-53 2022-DE

Tarifs Traitement TRIFYL	Tarifs 2021, en € HT	Tarifs 2022 projetés, en € HT	Ecart en %
Capitation (en €/hab)	20	23	+15 %
<u>traitement</u> OM (en €/T)	88	96	+9,1 %
TGAP (en €/T d'OM)	30	40	+33,3 %
<u>traitement</u> TRI (en €/T)	32	32	0 %
<u>collecte</u> verre (en €/T)	24,70€	26€	+5,3 %

Le chapitre s'élève au BP 2022 à 47.6M€ contre 46.4M€ en 2021. Seul le taux de TEOM sera proposé en évolution. Les autres restent inchangés :

- taux de foncier bâti à 25.60%
- taux de foncier non bâti à 34.99%
- taux de CFE à 33.76%

Les Cotisations Foncières des Entreprises s'élèveront aux alentours de 4M€ et les Contributions à la Valeur Ajoutée des Entreprises quant à elles à 2.8M€, hors compensations associées.

La fraction de TVA calculée sur le territoire devrait s'élever aux alentours de 10.6M€ conformément à la prévision de hausse indiquée par la loi de finances 2022.

La taxe de séjour sera perçue directement par le syndicat exerçant par délégation al compétence.

Les attributions de compensations (en recette) vont évoluer du fait des versements prévus au titre de la voirie, restants à confirmer en CLECT.

Le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères s'élèverait à 6.5M€ en 2022 contre 5.9M€ en 2021. Cette taxe fait l'objet d'une convergence des taux sur le territoire depuis la fusion des anciennes intercommunalités jusque 2022. Pour 2022, le taux cible serait atteint, à 10.80% du fait de l'évolution des taux de l'ensemble du territoire.

Pour le Versement Transport, le produit attendu 2022 est de 750 000 € du fait de l'application de taux différenciés sur Gaillac (0.55%) et sur le reste du territoire (0.20%).

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales est estimé en 2022 à 1.4M€, à confirmer selon la notification attendue.

Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le

ID: 081-200066124-20220321-53\_2022-DE

Les autres taxes représentent un produit moindre et se stabilisent en 2022 à l'exception des rôles supplémentaires qui varient de 600 000 € en 2021 à 150 000 € en 2022.

### Les produits du domaine et des services :

Un travail de fonds est enclenché sur 2022 quant aux niveaux de tarifications de la compétence Scolaire et se poursuit quant à la simplification des tarifs sur la compétence Assainissement collectif, avant tout projet de convergence.

Les recettes du domaine et des services ainsi présentées ne tiennent pas compte des refacturations de personnel entre budgets. Le chapitre s'élève à 7.8M€ en 2022 sans ces refacturations.

Le chapitre diminue ainsi de  $400\ 000\ \in\$ du fait de baisses de facturations de la compétence Assainissement projetées à  $-600\ 00\ \in\$ du fait de régularisations de facturations antérieures réalisées en 2021 et du fait de baisses de refacturations associatives et communales à la marge.

#### Autres recettes de fonctionnement :

Les recettes dues au titre du remboursement des absences évoluent en fonction des personnes en situation d'arrêt maladie et de la couverture de ces absences par nos assurances. Le montant inscrit au BP 2022 s'élève à près de 185 000 €, contre 428 000 € en 2021, exercice chargé en remboursements.

Les recettes de gestion courante, principalement composées des locations, s'élèvent à 275 000 € du fait de la poursuite des locations habituelles, dont la location du champ photovoltaïque de la zone d'activité du Mas de Rest (100 000 €).

Les recettes exceptionnelles et financières (1.2M€) recensent des recettes à caractère parfois imprévisible et notamment une partie des remboursements d'assurances, de reversements de trop payés et pour exceptionnellement pour 2022 la reprise de provision désormais inutile du budget TEOM pour 972 000 €.

Globalement, sans tenir compte des budgets dits autonomes (autonomes ou annexes sans lien financier significatif avec le budget principal) les recettes de fonctionnement se stabilisent à 55M€ entre 2021 et 2022. Malgré la hausse de produits fiscaux, la non-reconduction de recettes exceptionnelles (1M€) empêche le dynamisme des recettes.

#### B) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement des budgets dits liés (comme ci-dessus) augmentent de 8% entre 2021 et 2022 soit +4M€.

Cette évolution ponctuelle fera toutefois l'objet d'une attention particulière en vue d'endiguer l'évolution des dépenses de gestion comme évoqué en introduction.

L'évolution 2022 s'explique ainsi principalement par les variations des chapitres 011 et 012.

Les précisions ci-dessous sont effectuées à l'échelle des budgets consolidés (9).

# • Charges à caractère général :

Ces dépenses augmentent de 22% entre le réalisé 2021 et le BP 2022 au sein des budgets consolidés et s'élèvent à 13.5M€ (+2.5M€). Elles représentent 20% des dépenses réelles de fonctionnement en 2022.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- 450 000 € d'entretiens bâtimentaires
- 130 000 € d'études (habitat, climat, restauration collective, ...)
- 183 000 € de reprise en régie de frais autrefois externalisés à Granila
- Près d'1M€ de sous consommation en 2021 budgété sur 2022 au titre de diverses activités : denrées alimentaires, transports, honoraires juridiques, refacturations communales, actions culturelles, activités économiques, frais de politique de la ville, fournitures scolaires, activités périscolaires, ...
- 100 000 € de prévision de fluides
- ...

### • Frais de personnel :

Les dépenses de personnel, principales dépenses de fonctionnement, représentent 44% des dépenses réelles de fonctionnement au budget primitif 2022.

En consolidé, elles s'élèvent au CA 2021 à 28M€. En 2022, il s'élève à 29.3M€. Soit une hausse de 4.6% entre 2021 et 2022.

Cette hausse s'explique notamment par :

- Le glissement vieillesse technicité : 290 000 €
- L'enveloppe de remboursement de MAD communales de + 100 000 € par rapport au CA 2021
- De mesures nationales supplémentaires : 200 000 €
- Des renforts ponctuels : 50 000 €
- Les recrutements 2021 en année pleine et 2022 : 900 000 €
- La non-valorisation des vacances de poste prévisibles : 450 000 €
- Le retrait du tourisme : 700 000 €

L'ensemble des éléments relatifs à la masse salariale sont développés au point III du présent rapport.

### Charges de gestion courante :

Les dépenses de ce chapitre comprennent globalement les admissions en nonvaleur, les indemnités des élus et l'ensemble des participations et subventions

Envoyé en préfecture le 28/03/2022 Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le

ID: 081-200066124-20220321-53\_2022-DE

(organismes extérieurs, associations, ...). Dans le présent rapport, ne sont pas évoquées les subventions entre budget principal et annexes étant donné qu'elles se répercutent en dépenses et en recettes (chapitre 74 et 65).

Le chapitre représente 34% des dépenses réelles de fonctionnement en 2022.

Cette enveloppe augmente de 2021 à 2022 de 2M€ du fait de :

- La hausse des non-valeurs budgétées : + 50 000 €
- La participation au SDIS : + 40 000 €
- Les subventions aux organismes et associations : + 250 000 € (sous consommées en 2021, notamment la FEDERTEEP pour 150 000 €)
- La participation au syndicat de Tourisme qui n'est plus neutralisée en tant que subvention d'équilibre en dépense et recette car le budget a été dissout : +1M€
- La participation à TRYFIL : + 650 000 € (alors que la hausse de taux TEOM représente + 350 000 € de recettes fiscales)

Le chapitre se porte ainsi à 14.1M€.

#### Les intérêts de la dette :

L'encours de dette consolidé (tous budgets confondus) de la Communauté d'Agglomération se compose de 155 emprunts au 1/1/2022 contre 198 il y a un an. Le refinancement de l'encours des compétences Eau et Assainissement réalisé en 2021 a permis de réduire le nombre de prêts détenus et simplifier la gestion courante de notre encours.

Nos intérêts s'élèvent à 880 000 € cette année, contre 1M€ en 2020 et 2021. L'extinction de certaines dettes à taux élevés et les refinancements d'ampleur menés en 2019 puis en 2021 permettent de diminuer significativement les frais liés à la dette dès 2020.

En n'évoquant que les budgets liés (principal et Education) : les intérêts s'élevaient à 873 000 € en 2017 contre 537 000 € en 2022.

Des emprunts sont envisagés en 2022, au titre d'investissements relatifs à la compétence scolaire (3.9M€) et du budget principal (920K€). Ces prêts, équilibrant la section d'investissement, seront réinterrogés en cours d'année pour assurer que des subventions ne soient pas inscrites en leur place ou que le volume des projets d'équipement inscrits au budget reflète le plus fidèlement l'exécution prévisible sur 2022.

Les lignes de trésorerie souscrites pour assurer la flexibilité des différents comptes bancaires représentent une mobilisation de près de 16 000 € de frais annuels. Le travail d'optimisation des dépenses et recettes permettra de limiter leur recours.

La gestion de la dette fait l'objet d'un focus au point F) du présent rapport.

## C) Les épargnes de fonctionnement

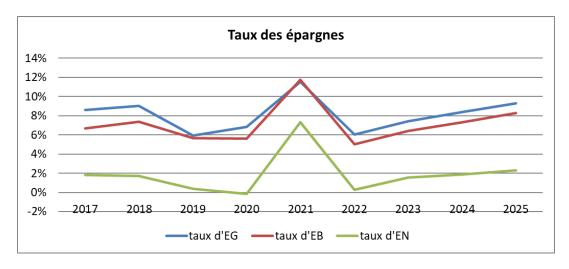
Au regard de la répartition et de l'évolution des dépenses et recettes de la section de fonctionnement, les épargnes sont projetées à un objectif réaliste et satisfaisant. Cette prospective vise à établir une trajectoire à atteindre en vue de favoriser l'autofinancement des nombreux investissements prévus sur le mandat. Le recours à de nouveaux emprunts est donc prévu. Les indicateurs de santé financière sont scrupuleusement observés (capacité de désendettement, taux d'épargnes, ...) pour maitriser la réalisation des exercices projetés. Sur la durée du mandat, il est pour le moment prévu de maintenir le niveau des taux à l'identique à l'exception des taux de TEOM impactés par les réformes fiscales nationales. La mise en place du Plan pluriannuel d'Investissement permettra de confronter nos capacités à nos ambitions jusque 2025.

Nous réaliserons l'analyse des épargnes aux budgets dits « liés » et « consolidés » pour une complète transparence.

La prospective des budgets « liés » envisagée jusqu'à 2025 prévoit une constitution progressive de l'épargne nette, de 160K€ en 2022 à 1.4M€ en 2025, pour dégager des dépenses d'équipement de 10M€ / an, hors bénéfice des excédents de clôture N-1, un niveau d'évolution de 1 à 2% des recettes et dépenses de fonctionnement est inscrit à titre prospectif.

Ces évolutions permettront de maintenir un niveau d'équipement élevé avec une projection d'emprunts nouveaux également significative entre 2022 et 2025 (3.8 à 4.8M€/an). Des subventions sont aussi inscrites.

Le niveau de l'épargne brute devra atteindre son objectif sur la période 2022-2025, soit s'élever à hauteur de 4.8 M€ soit un taux d'épargne brute de 8%.



La chaîne des épargnes (soldes intermédiaires de gestion) est présentée dans le tableau ci-dessous :

Reçu en préfecture le 28/03/2022

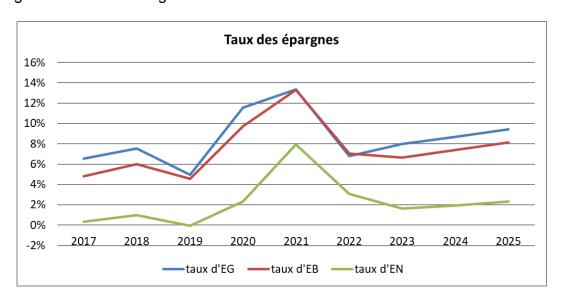
Affiché le

SLOW

ID: 081-200066124-20220321-53\_2022-DE

Prospective budgets liés									
GAILLAC-GRAULHET AGGLO	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	2023	2024	2025
Tableau des soldes de fonctionnement									
+ Produits fiscaux	25 901 768	27 960 230	28 587 199	28 636 014	39 322 332	39 922 550	41 265 295	42 484 670	43 730 556
+ Dotations et subventions	10 428 735	11 415 686	11 099 073	11 598 511	10 978 969	11 610 955	11 573 000	11 573 000	11 573 000
+ Produits de gestion courante	4 479 267	4 734 679	4 233 497	3 268 068	3 772 308	3 407 925	3 448 500	3 448 500	3 448 500
= Produits de fonctionnement courant	40 809 770	44 110 595	43 919 769	43 502 593	54 073 609	54 941 430	56 286 795	57 506 170	58 752 056
- Charges de personnel	21 778 784	24 078 448	24 648 814	24 572 232	25 138 729	26 830 050	27 134 127	27 442 190	27 754 295
- Charges à caractère général	7 351 088	7 457 504	7 826 971	7 184 055	6 381 313	8 171 899	8 347 658	8 527 995	8 713 041
- Charges de gestion courante	8 164 847	8 550 901	8 766 853	8 758 661	16 203 404	16 629 789	16 612 100	16 712 518	16 815 522
= Charges de fonctionnement courant	37 294 719	40 086 853	41 242 638	40 514 948	47 723 446	51 631 738	52 093 884	52 682 703	53 282 858
= Epargne de gestion	3 515 051	4 023 742	2 677 132	2 987 645	6 350 163	3 309 692	4 192 910	4 823 468	5 469 198
+ Produits exceptionnels et financiers	154 245	279 854	938 046	195 874	772 198	85 800	85 800	85 800	85 800
- Charges exceptionnelles et financières	940 760	1 020 261	1 050 806	728 202	650 297	634 541	656 518	684 040	693 504
= Epargne brute	2 728 536	3 283 335	2 564 372	2 455 317	6 472 064	2 760 951	3 622 192	4 225 228	4 861 494
Tableau des soldes d'investissement									
- Remboursement des emprunts	1 989 327	2 509 187	2 385 726	2 530 377	2 430 038	2 597 230	2 754 106	3 157 483	3 509 003
= Epargne nette	739 209	774 148	178 646	-75 060	4 042 026	163 721	868 086	1 067 745	1 352 491
+ Recettes propres	4 081 847	3 001 339	6 026 536	2 256 102	1 876 109	3 706 789	2 170 000	2 020 000	2 020 000
+ produit des cessions	0	144 910	273 700	156 264	0	190 000	0	0	0
= Capacité d'investissement	4 821 056	3 920 397	6 478 882	2 337 306	5 918 135	4 060 510	3 038 086	3 087 745	3 372 491
Travaux d'investissement et autres dépenses	7 376 144	6 539 993	12 344 762	4 810 814	5 740 059	17 433 688	11 500 000	10 500 000	10 500 000
Affectations de résultats N-1	178 323	674 692	2 229 259	1 679 400	1 183 287	4 817 408	0	0	0
Subventions	772 526	1 067 073	2 187 907	1 977 399	1 115 120	4 034 875	3 850 000	3 350 000	3 350 000
Emprunt nouveau	2 254 000	3 077 134	3 164 341	0	1 500 000	4 791 807	4 611 914	4 062 255	3 777 509
= Résultats de clôture	649 760	2 199 303	1 715 627	1 183 291	3 976 483	270 912	0	0	0
Restes à réaliser N-1						-270 912			

Plus globalement, tous budgets confondus (et non uniquement Education et principal come ci-dessus), en prospective des budgets « consolidés » le niveau de taux d'épargne brute cible est également de 8%.



Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le



ID: 081-200066124-20220321-53 2022-DE

Prospective budgets consolidés									
GAILLAC-GRAULHET AGGLO	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	2023	2024	2025
Tableau des soldes de fonctionnement									
+ Produits fiscaux	32 233 141	34 148 133	35 362 969	36 135 407	46 403 708	47 638 550	49 237 642	50 723 540	52 243 309
+ Dotations et subventions	11 047 574	14 230 569	13 800 384	14 027 360	13 402 601	14 083 327	14 041 000	14 041 000	14 041 000
+ Produits de gestion courante	5 446 483	5 738 267	5 261 849	7 019 988	8 989 477	8 294 238	8 369 421	8 402 839	8 437 260
= Produits de fonctionnement courant	48 727 198	54 116 968	54 425 202	57 182 755	68 795 786	70 016 115	71 648 063	73 167 379	74 721 569
- Charges de personnel	24 514 495	26 771 416	27 200 240	27 504 800	28 040 858	29 336 421	29 658 625	29 984 998	30 315 595
- Charges à caractère général	11 853 401	11 325 559	12 044 858	11 311 774	11 066 080	13 536 964	13 866 667	14 147 957	14 436 813
- Charges de gestion courante	9 148 739	11 901 412	12 404 049	11 706 819	20 238 126	22 298 145	22 392 969	22 659 213	22 932 555
= Charges de fonctionnement courant	45 516 635	49 998 387	51 649 147	50 523 393	59 345 064	65 171 530	65 918 261	66 792 168	67 684 963
= Epargne de gestion	3 210 562	4 118 581	2 776 055	6 659 362	9 450 722	4 844 585	5 729 801	6 375 211	7 036 606
+ Produits exceptionnels et financiers	173 345	282 129	1 016 863	228 099	1 658 795	1 210 130	85 800	85 800	85 800
- Charges exceptionnelles et financières	1 022 635	1 120 415	1 239 140	1 294 343	1 699 112	1 019 751	1 054 002	1 057 470	1 042 038
= Epargne brute	2 361 273	3 280 295	2 553 778	5 593 118	9 410 405	5 034 964	4 761 599	5 403 541	6 080 368
Tableau des soldes d'investissement									
- Remboursement des emprunts	2 194 166	2 746 185	2 595 642	4 257 606	3 797 671	2 862 200	3 603 013	4 000 095	4 351 585
= Epargne nette	167 107	534 111	-41 864	1 335 512	5 612 734	2 172 764	1 158 586	1 403 446	1 728 783
+ Recettes propres	5 663 166	4 326 278	7 717 617	3 309 913	8 661 008	5 369 992	2 662 357	2 398 277	2 420 288
+ produit des cessions	0	153 872	273 700	156 264	0	190 000	0	0	0
= Capacité d'investissement	5 830 273	5 014 260	7 949 453	4 801 689	14 273 742	7 732 756	3 820 943	3 801 723	4 149 071
Travaux d'investissement et autres dépenses	10 364 783	9 760 682	16 531 888	8 673 370	14 751 739	28 987 612	17 954 977	16 222 875	16 392 705
Affectations de résultats N-1	1 883 681	1 863 526	2 444 994	549 251	1 907 228	9 274 718	1 483 903	818 090	922 587
Subventions	1 988 942	2 187 131	3 522 350	4 487 559	3 080 079	8 207 807	8 038 217	7 540 806	7 543 537
Emprunt nouveau	2 484 000	3 077 934	3 164 341	0	2 920 000	4 791 807	4 611 914	4 062 255	3 777 509
= Résultats de clôture	1 822 112	2 382 169	549 249	1 165 129	7 429 310	1 019 476	0	-1	-1
Restes à réaliser N-1						-1 019 476			

# D) Les recettes d'investissement

Malgré l'évolution des recettes et dépenses, <u>l'épargne nette</u> (qui se caractérise par l'épargne brute à laquelle est soustrait le remboursement en capital de dette, et finance directement les équipements d'investissement) est à un niveau minimum de 160 000 € en budgets liés pour 2022.

Les autres recettes d'investissement sont principalement composées du Fonds de Compensation pour la Taxe à Valeur Ajoutée (FCTVA) (2.6M€ en 2022, puis 1.9M€/an) et des subventions (8M€ en 2022 et 2023 puis 7.5M€/an).

A ce jour, la section intègre le tirage d'emprunts nouveaux en 2022 pour 4.8M€ à réinterroger après exécution budgétaire en fin d'année. Ces emprunts seront réalisés pour abonder le financement des opérations du budget scolaire et principal sous réserve de subventions supplémentaires aux prévisions et de réalisation des inscriptions de dépense.

Des cessions de terrains en zones d'activité économique ont été inscrites pour 190 000 € sur 2022.

#### E) Les dépenses d'investissement

L'ensemble des équipements et travaux de 2022 représenterait environ 25 M€ en budgets consolidés dont 14.5M€ en budgets liés. Il est prévu de poursuivre les opérations

Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le

ID: 081-200066124-20220321-53 2022-DE

pluriannuelles engagées sur le précédent mandat et de maintenir un programme d'entretien, d'amélioration, d'équipement et de développement en lien avec les besoins du territoire. Pour 2022 et suivants les prévisions portent sur :

- Création, grosses rénovations, développement, aménagements paysagers des zones d'activités économiques (Gaillac, Graulhet, Couffouleux, Montans, Salvagnac, ...)
- Schéma directeur économique et enveloppe d'acquisitions foncières adossée
- Aides immobilières de soutien économique
- Travaux dans les locaux à vocation économique
- Création, réfection, grosses réparations, renouvellement d'équipements dans les groupes scolaires et écoles (Couffouleux, Fayssac, Fénols, Florentin, Gaillac, Graulhet, Lisle-sur-Tarn, Labessière-Candeil, Puycelsi, Rabastens, Rivières, Roquemaure, Salvagnac, Montagaillard, Brens, Lagrave, ...)
- Travaux énergétiques et de sécurisation dans les écoles et crèches
- Investissements dans les lieux de restauration collective et cantines
- Renouvellement des équipements numériques administratifs et scolaires
- Création de places supplémentaires en crèches (Gaillac, Rabastens)
- Extension et travaux sur l'archéosite (et annexes)
- Travaux et équipements en médiathèques
- Réparation du panneau photovoltaïque de la salle de sports de Lisle-sur-Tarn
- Travaux, signalétiques et études relatifs au plan vélo
- Aménagements d'espaces publics (Gaillac et Graulhet)
- Travaux de sécurisation et énergétiques sur divers sites
- Travaux dans les centres de ressources (aménagements et extensions)
- Renouvellement de la flotte auto et véhicules techniques (OM notamment)
- Acquisitions de bacs, containers et cuves OM
- Accompagnement des projets urbanistiques en cours (PLUI, SCOT et SPR)
- Contributions aux communes membres et aux usagers du territoire
- ...

Hormis ces dépenses d'équipement, la Communauté d'Agglomération alloue une partie des crédits de sa section d'investissement au remboursement du capital de la dette. En 2022, le remboursement en capital s'élève à 2.9M€ en consolidé.

#### F) La gestion de la dette

La charge du remboursement de la dette a augmenté significativement entre 2019 et 2020 du fait de l'intégration de la dette relative aux compétences Assainissement Collectif et Eau Potable. Fin 2019, le Capital Restant Dû (CRD) s'élevait à 31.5M€, pour s'élever fin 2020 à 41.8M€.

Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 28/03/2022

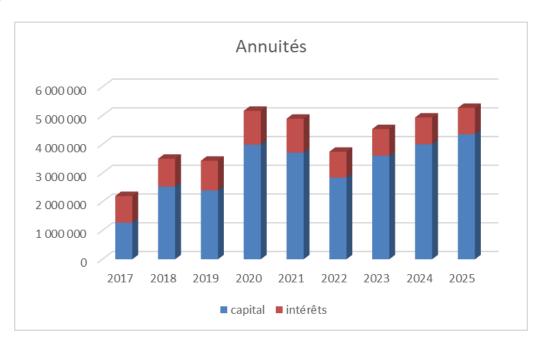
Affiché le

ID: 081-200066124-20220321-53\_2022-DE

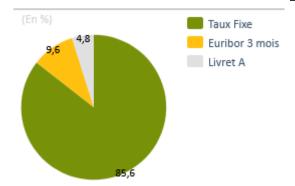


Le présent graphique tient compte des tirages successifs équilibrant les budgets 2022-2025.

Sur le budget 2022, l'annuité de dette (capital et intérêt) représente globalement 4.9M€.



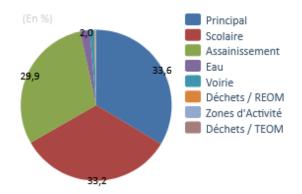
Notre dette se compose principalement d'emprunts à taux fixes :



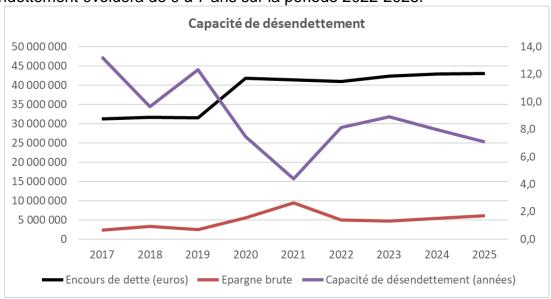
A la suite des deux précédents refinancements, 2019 et 2021 les économies suivantes ont été obtenus :

- Tous budgets confondus en 2019 : 801 000 € sur 17 ans de maturation
- Budgets eau et Assainissement en 2021 : 460 000 € sur 18 ans de maturation

Trois budgets portent 97% de la dette communautaire :



Enfin, malgré l'endettement réalisé sur le mandat, notre capacité de désendettement évoluera de 9 à 7 ans sur la période 2022-2025.



Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le

ID: 081-200066124-20220321-53 2022-DE

#### III - Les informations relatives aux Ressources Humaines

En déclinaison des nouveaux principes énoncés par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et traduits dans l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et selon le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, ce dernier contient une présentation rétrospective (issue notamment des bilans sociaux) et prospective de l'évolution des emplois et effectifs ainsi que les crédits afférents.

Dans les EPCI de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 2312-1, présenté par le Président au conseil communautaire, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

- 1° A la structure des effectifs ;
- 2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- 3° A la durée effective du travail dans la commune.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget

- A) La structure des effectifs
- 1) Evolution depuis 2017 et perspective 2022

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, les effectifs de la Communauté d'agglomération comprennent 822 agents, dont 473 agents titulaires permanents et 377 non titulaires (contrat à durée déterminée d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi et emplois d'avenir ainsi qu'agents contractuels de droit public assurant des besoins temporaires ou des remplacements).

Les 473 agents titulaires se répartissent entre 353 agents à temps complet et 124 à temps non complet représentant 439 ETP,

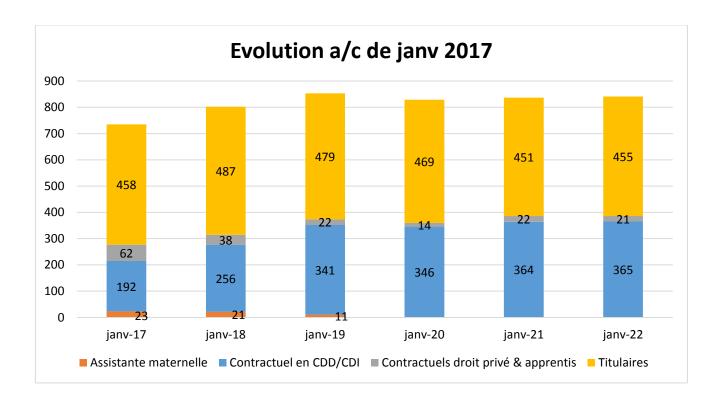
Les 386 non titulaires représentent 310 ETP 418 agents sont fonctionnaires CNRACL, 64 sont fonctionnaires et 2 sont actuellement en détachement.

La répartition par catégorie hiérarchique est la suivante :

- 72 agents de catégorie A pour 67 ETP ;
- 102 agents de catégorie B pour 98 ETP;
- 647 agents de catégorie C pour 513 ETP.
- 2) Evolution statutaire depuis 2017

Le nombre d'agents titulaires/stagiaires au sein de la collectivité a augmenté entre 2017 et 2018 dans le cadre des mises aux normes d'encadrement pour se stabiliser à compter de 2019 et se réduire en 2020 au regard des départs (Retraite, mutation etc.) Le nombre de titulaires est appelé à fortement évoluer compte tenu de 2 facteurs :

- La mise en place du plan triennal de titularisation
- L'intégration au sein de la collectivité des agents des communes en position de MaD > 50%.



Malgré un travail de fond chaque année visant à réviser systématiquement les besoins en Etp, les effectifs de janvier 2022 restent marqués par la situation liée au COVID. En effet, les renforts exigés soit pour des raisons sanitaires, soit par les personnels en situation d'autorisation spéciales d'absence (Cas contact, raisons de santé) induisent encore un sureffectif de circonstance.

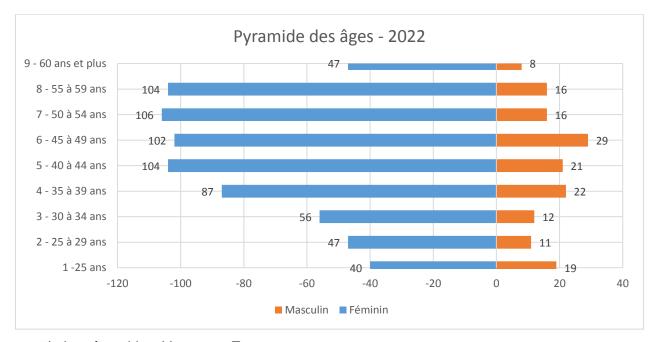
3) Répartition catégorielle



La prise en charge de la compétence scolaire et petite enfance explique le taux important de personnel de catégorie C au regard de la moyenne de la strate, il en est de même pour le taux de féminisation qui est de 50/50 pour notre strate. (Info bilan social DGCL 2017)

# 4) La pyramide des âges

L'age moyen au sein de la collectivité se situe à 48,7 ans pour les titulaires et 37,2 ans pour les non-titulaires. L'étude la pyramide des âges des fonctionaires de la collectivité met en avant le fait que dans les 5 ans, ce sont 136 agents, dont 21 contractuels, qui pourront prétendre au départ en retraite.



### 5) La répartition Hommes-Femmes

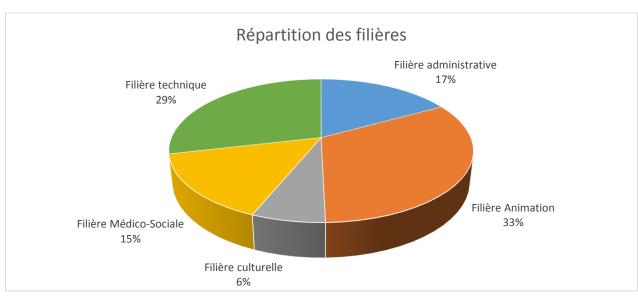
La collectivité se distingue dans sa strate par la reprise des compétences du secteur Enfance et Petite Enfance dont les métiers sont, historiquement, à vocation féminine.

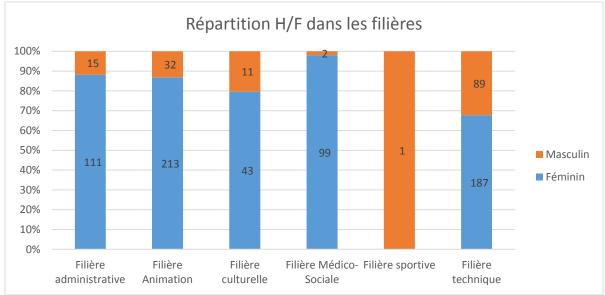
Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le

ID: 081-200066124-20220321-53\_2022-DE





6) La répartition par H/F par catégorie

Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 28/03/2022

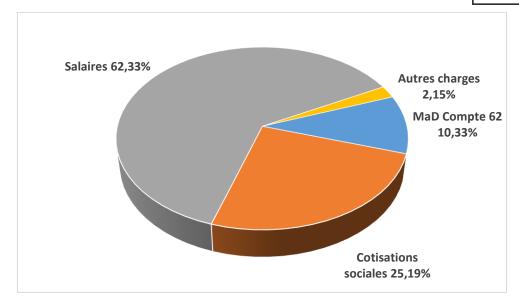
Affiché le

ID: 081-200066124-20220321-53\_2022-DE

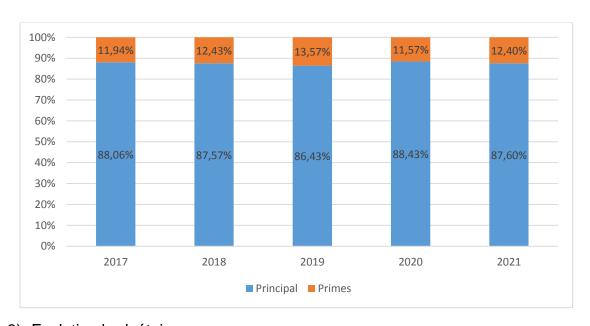


La répartition H/F est bien équilibrée dans chaque catégorie socio-professionnelle, avec toutefois un peu plus de Catégorie B (Techniciens) chez les hommes.

- B) <u>Les dépenses de personnel</u>
- 1) La répartition de la dépenses salariale 2021



## 2) Rémunérations et primes



# 3) Evolution budgétaire

La forte augmentation d'effectif constatée entre 2017 et 2018 (+9,2%) s'est stabilisée en 2019 et en 2020.

L'année 2021 aura été marqué par la continuité de l'épidémie de COVID et les renforts nécessaires pour faire face aux impératifs de sécurité et d'hygiène.

Toutefois, les mesures de gestion mise en place à compter de juillet 2021 ont pris effet en septembre et permis de limiter fortement la dépense du chapitre 12.

Toutefois, certaines mesures d'Etat, notamment la modification des grilles indiciaires des agents de Cat C, 80% du personnel, créée une augmentation significative du budget d'environ 200K€ venant s'ajouter au Gvt.

Le transfert du tourisme, dont le budget du chapitre 12 représente 2.54% en moins sur le CA 2021.

Les différentes réorganisations ayant entrainé des recrutements de cadres et/ou de techniciens en 2021 auront un impact sur 2021, de même que la créations de postes en 2022, liés également aux décisions de réorganisation de la collectivité et de la prise en compte active de certaines compétences,

Le budget prévisionnel du chapitre XII reste également sujet à des variations possibles en 2022 en fonction de la pérennité de la situation sanitaire nationale.



# C) Le temps de travail

Le temps de travail annuel est établi à 1607h00 conformément à la règlementation par la délibération du 11 juin 2018 qui fixe également :

- Le principe de l'annualisation
- Le temps hebdomadaire sur 3 possibilités (35h00, 36h00, 36h30) et réparti sur 3 cycles possibles
  - o 5 jours
  - 4,5 jours
  - 4 jours
- Les temps partiels sont étudiés individuellement

Envoyé en préfecture le 28/03/2022 Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le

ID: 081-200066124-20220321-53 2022-DE

Certaines catégories de personnel, dont l'emploi a été reconnu à forte contrainte ou pénibilité, bénéficient d'un aménagement à 1540h00

La situation générale liée au COVID a maintenu la mise en place du **télétravail** afin de lutter contre l'épidémie et respecter les mesures gouvernementales.

Ce type d'organisation du travail sera entérinée au sein de l'agglomération au travers un protocole validé et signé par les représentants du personnel et de la collectivité et présenté en assemblée.

# D) Les orientations pour 2022

En termes de prospective pour l'année 2022, l'augmentation de la masse salariale peut continuer d'être impactée par les nécessités liées au COVID.

Chaque départ définitif de la collectivité fera l'objet d'une analyse particulière afin de déterminer les actions à mener (remplacements poste pour poste, transformation pour s'adapter à l'évolution des missions ou suppression).

Cependant, les mesures statutaires imposées par l'Etat induisent une dépense supplémentaire pour 2022.

Afin de contenir l'évolution de la masse salariale conformément aux orientations il s'agira .

- D'adapter régulièrement l'organisation pour une meilleure efficience.
- D'anticiper chaque départ en retraite (une douzaine d'agents devrait partir en retraite en 2022)
- Examiner systématiquement toutes les demandes de remplacement liées à ces départs afin de contenir la progression de la masse salariale et d'adapter les profils aux nouveaux besoins.
- Prioriser les agents en situation de reclassement médical.
- De mobiliser davantage les directions opérationnelles dans le pilotage de la masse salariale, à partir d'outils de suivi partagé des dépenses RH.
- Analyser chaque demande de remplacement liée à l'absentéisme pour raison de santé avec étude au cas par cas selon les critères de continuité absolue du service, de normes d'encadrement et service de proximité.

En contrepartie de cet effort la collectivité prévoit pour 2022 le maintien d'une politique d'avancement de grade et de promotion interne qui permettra de reconnaitre l'implication des agents.

En matière de prévention et de lutte contre l'absentéisme, la mise en place effective du réseau des assistants de prévention doit permettre :

- D'améliorer les conditions de travail
- D'apporter une écoute de proximité des situations de travail des agents
- De réduire l'accidentologie et à plus long terme la maladie professionnelle

Envoyé en préfecture le 28/03/2022 Reçu en préfecture le 28/03/2022 Affiché le ID : 081-200066124-20220321-53\_2022-DE

La mise en place également du Télétravail est un facteur probant de diminution de l'absentéisme.

Paul Salvador Président